



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus
considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques

Amsterdam, 1721

CIV. Les Chevaliers De La Vierge En Italie. An de J. C. 1618.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

LES CHEVALIERS DE LA VIERGE

En Italie.

An de J. C. 1618.

Cet Ordre fut fondé en 1618. par Pierre, Jean Baptiste, & Bernard Petrigna freres, Gentilhommes de Spelle en Italie. Paul V. en approuva les Statuts, suivant lesquels les Chevaliers s'engageoient de défendre la Religion Chrétienne, de faire la guerre aux Turcs, & de travailler à l'exaltation de la Sainte Eglise. Le Palais de St. Jean de Latran servoit de demeure à ces Chevaliers.

Ils portoient pour marque de leur Ordre une Croix de satin bleu-celeste, toute couverte & recamée d'argent, & sans broderie d'or, les branches faites de fleurs-de-Lys, parce que cet Ordre étoit institué sous l'invocation & à l'honneur de la Sainte Vierge, qui est le *Lys des Vallées*. Chaque bout des branches est chargé d'une Etoile herissée ou entourée de rayons, qui representent les quatre Evangelistes. Au milieu est un Rond, qui renferme un Chiffre composé d'une M. & d'une S. entrelassées, couronné d'un chapeau & d'Etoiles d'or; ce Chiffre signifie *Sancta Maria*; à l'entour on lit cette Legende: *in hoc Signo vinces*. La conformité de toutes ces choses avec ce que dit Elie Ashmole de la *Milice Chrétienne*, ou de l'Ordre de la *Conception de la Ste. Vierge*, pourroit faire croire qu'on a confon-

confondu ces deux Ordres dans la description de leurs ornemens.

C V.

LES CHEVALIERS DU COLLIER
CELESTE DU St. ROSAIRE

En France.

An de J. C. 1645.

CE fut à la sollicitation du Pere François Arnoul, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, que la Reine Anne d'Autriche veuve du Roi Louis XIII. & mere de Louis XIV. institua cet Ordre l'an 1645. si l'on en veut croire ce même Religieux. Le Collier devoit être composé d'un ruban bleu, enrichi de roses blanches, rouges, & incarnates, entrelassées de Chiffres ou Lettres Capitales de l'AVE & du nom de la Reine qui s'appeloit Anne, ce qui formoit un Chiffre composé d'un A & d'un V. La Croix devoit être d'or, d'argent ou autre metal selon la qualité & les facultez de celles qui la devoient porter. Cette Croix devoit être à huit rais, où, d'un côté, il y auroit eu l'image de la Ste. Vierge, & de l'autre celle de S. Dominique, chaque rayon pommeté, avec une Fleur-de-Lys dans chacun des Angles de la Croix, qui devoit être attachée à un Cordon de soye, & pendre sur la poitrine.

L'Ordre devoit être composé de cinquante

R 2.

filles